



Kit de
démarrage
«inclusion»

Mesures

Principes généraux

**Explorez de nouvelles idées.
N'ayez pas peur de vous lancer.
Des premières mesures efficaces ne sont pas une question de budget.**

**L'inclusion culturelle se vit, c'est un état d'esprit.
L'inclusion n'est pas un principe sur le papier.
Elle doit être vécue dans toute l'institution – de la direction aux personnes « sur le terrain ».**

**Impliquez les personnes en situation de handicap. Ce sont elles les expertes.
Vivez l'inclusion dès le début des processus. Collaborez avec des réseaux qui travaillent avec ou
pour des personnes en situation de handicap.**

**Pas besoin de réinventer la roue !
Contactez d'autres institutions culturelles qui ont déjà mis en place des mesures d'inclusion.**

**Sensibilisez votre personnel aux besoins de différents groupes de visiteurs et visiteuses.
Associez des personnes en situation de handicap à ce travail de sensibilisation,
p. ex. en organisant des visites sur place ou des ateliers.**

**Assurez-vous que tout votre personnel est informé
sur les mesures d'accessibilité de votre institution.**

**Assurez-vous que votre personnel intervienne lorsque vos visiteurs ou visiteuses en situation de
handicap sont traités de manière inappropriée par d'autres visiteurs ou visiteuses.**

**Diffusez largement vos offres d'emploi, de sorte que les personnes en situation de handicap
puissent, elles aussi, en prendre connaissance
(collaborez p. ex. avec Pro Infirmis, la Société suisse de la sclérose en plaques, etc.).
Invitez des candidats et candidates en situation de handicap.**

Communication

**Parlez directement aux visiteurs et visiteuses en situation de handicap
– et non aux personnes qui les accompagnent.**

Demandez toujours aux personnes en situation de handicap si elles désirent de l'aide avant de faire les choses à leur place. Demandez-leur quelle aide elles désirent. Respectez leur réponse et n'en faites pas plus sans qu'on vous le demande.

Parlez aux personnes malentendantes en les regardant en face, afin qu'elles puissent lire sur vos lèvres. Ne parlez pas avec le visage détourné ou caché, p. ex. derrière un écran. Veillez à ce que l'éclairage soit assez fort, mais sans éblouir. Au besoin, discutez par écrit (crayon et papier ou smartphone).

Ne parlez pas aux personnes malentendantes tout en marchant, mais arrêtez-vous et regardez-les en face. Sinon, les personnes qui lisent sur les lèvres ne vous comprennent pas.

Utilisez un langage simple et non discriminant pour toutes vos actions de communication (brochures, newsletters, site internet, etc.).

Utilisez des gros caractères et un fort contraste visuel pour vos imprimés.

Lorsque vous transmettez des informations importantes ou mentionnez des offres dédiées à certains publics sur votre site internet et sur les réseaux sociaux, communiquez-les aussi via des canaux auditifs et audio-visuels.

Insérez des textes qui décrivent les éléments visuels importants de toutes les images que vous publiez, afin qu'elles puissent être comprises par les personnes utilisant des lecteurs d'écran. Ajoutez des sous-titres et une audiodescription à tous vos fichiers audio et vidéo.

Respectez la norme d'accessibilité eCH-0059 pour vos médias en ligne.

Regroupez les informations sur votre culture de l'accueil et sur l'accessibilité dans une rubrique bien visible de votre site internet, ainsi que dans votre programme.

Sur votre site internet, publiez des photos avec des vues extérieures et intérieures qui donnent une idée claire de l'aménagement des lieux.

Décrivez en détail l'itinéraire depuis l'arrêt de bus ou la gare la plus proche. Ce faisant, pensez aux critères d'accessibilité. Informez sur les possibilités de parking et les infrastructures des bâtiments.

En particulier :

– L'entrée principale est-elle sans obstacles, ou faut-il emprunter une autre entrée ?

– Y a-t-il des toilettes accessibles ?

– Quels sont vos mesures d'accès aux contenus ?

Indiquez en outre expressément les endroits qui comportent des obstacles.

Mentionnez que les visiteurs et visiteuses peuvent s'adresser à votre institution pour signaler leurs besoins et obtenir des mesures d'accessibilité. Citez le nom, l'e-mail et le téléphone d'une personne de référence formée, joignable selon le principe de la perception par plusieurs sens.

Informez au préalable si votre spectacle contient des scènes de violence physique ou psychique, ou si le son et/ou l'éclairage sont particulièrement intenses (p. ex. stroboscope).

**Utilisez des pictogrammes pour donner des indications sur l'accessibilité :
il existe des pictogrammes représentant différents types de handicap
et différentes mesures d'accès aux contenus.**

<https://www.kulturinklusive.ch/fr/outils/pictogrammes-668.html>

Concevez vos flyers et programmes au format PDF accessible, afin qu'ils puissent être lus par les lecteurs d'écran.

Mesures d'accessibilité

Les chiens guides d'aveugle et d'assistance sont les bienvenus.

Organisez un système de parrainages, p. ex. pour aller chercher les visiteurs et visiteuses à l'arrêt de bus ou, encore mieux, les accompagner pendant tout l'événement. Les parrains et marraines peuvent être des bénévoles ou vos propres collaborateurs et collaboratrices.

Offrez l'entrée gratuite aux assistants et assistantes.

Assurez-vous aussi que l'assistant ou l'assistante peut s'asseoir à côté de la personne qu'il ou elle accompagne, afin de pouvoir apporter son soutien aussi pendant l'événement. Ces mesures doivent être communiquées à l'avance. Les accorder sur demande ne suffit pas.

**carteculture.ch | partenariat CarteCulture.
Réductions pour les bénéficiaires AI.**

Selon leur état de santé, certaines personnes décident au dernier moment s'il leur est possible de faire une sortie culturelle. Permettez donc la réservation provisoire de billets, sans conséquences financières en cas d'annulation peu avant le début de l'événement. Les billets réservés qui ne sont pas utilisés peuvent être vendus comme places de dernière minute.

**Vérifiez les espaces de circulation et la signalétique à l'extérieur et à l'intérieur de votre institution et adaptez-les si nécessaire.
Fournissez un plan facile à comprendre.
Utilisez des pictogrammes sur les panneaux.**

**Créez un cadre de représentation ou de visite où le public a le droit de se lever et de parler et où la salle n'est pas entièrement sombre.
Annoncez ces offres dans le programme.**

<p>Pour les longues représentations, prévoyez des pauses suffisamment longues.</p>
<p>Votre institution offre-t-elle la possibilité de percevoir et d'expérimenter les choses autrement que par la vue ? Par exemple par l'écoute ou le toucher, selon le principe de la perception par plusieurs sens.</p>
<p>Proposez aussi des places assises pour les événements où le public est habituellement debout. C'est également essentiel pour les pauses et les entractes – les apéritifs debout ne sont par exemple pas agréables pour les personnes à mobilité réduite.</p>
<p>Proposez aussi des offres et événements en journée (le matin, l'après-midi, en début de soirée).</p>
<p>Veillez à ce que la réservation de billets et les demandes de renseignements puissent toujours se faire tant par oral que par écrit, sans coût supplémentaire. Par oral : par téléphone et auprès de la personne au guichet. Par écrit : sur internet, par e-mail, par SMS, via un chat.</p>
<p>Évitez les portes lourdes et fermées aux entrées principales et entre les zones réservées au public. Beaucoup de personnes à mobilité réduite n'ont pas la force d'ouvrir elles-mêmes de telles portes.</p>
<p>Utilisez aussi peu que possible des tables hautes pour les pauses et les apéritifs, ou prévoyez en plus suffisamment de chaises et de tables de hauteur ordinaire, sous lesquelles l'on peut s'engager en fauteuil roulant.</p>
<p>Assurez-vous que le matériel d'information et les affiches dans le hall d'entrée et aux guichets soient bien visibles et accessibles pour les personnes en position assise ou de petite taille, et que les personnes qui utilisent un fauteuil roulant puissent accéder aux présentoirs.</p>
<p>Les personnes avec un handicap visuel ont besoin d'une description de leur environnement, surtout si ce dernier n'est pas entièrement accessible. Expliquez factuellement et précisément où se trouve chaque espace (salle de représentation, restaurant, etc.).</p>

Sources :

- *Dossier Journée internationale des musées, 17.5.2020, Service Culture inclusive de Pro Infirmis*
- Guide [Pour une sortie culturelle accessible](#) 2019, Service Culture inclusive de Pro Infirmis, Sensability, Pour-cent culturel Migros
- *Emanuel Wallimann (comité Petit théâtre Lucerne)*
- *Melanie Lötscher (Fondation Rodtegg Lucerne)*
- *Leonie Schaffner (Fondation Rodtegg Lucerne)*
- *Centre culturel et de jeunesse Gaskessel Berne*